



COMPTE RENDU SOMMAIRE **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt-cinq janvier à 19 heures 30, le Conseil communautaire, sur convocation adressée à chacun de ses membres le dix-neuf janvier 2023 conformément aux articles L2121-10 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Salle de la Savonnière : 36 rue de Savonnière 28230 Épernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Jean-Luc DUCERF, Youssef AFOUADAS, Frédéric ROBIN, Cécile DAUZATS, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Guilaine LAUGERAY, Jean-Noël MARIE, Xavier-François MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULE, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Patrick KOHL, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Bertrand DE MISCAULT, Nicolas DORKELD, Gérald COIN, Carine ROUX

Michel CRETON, Patrick LENFANT, Catherine DEBRAY, Isabelle FAURE, Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Christian GUILBERT (suppléant de Jocelyne PETIT)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Robert DARIEN donne pouvoir à Michel DARRIVÈRE
Sylvie ROLAND donne pouvoir à Youssef AFOUADAS
Sylviane BOENS donne pouvoir à Jean-Luc DUCERF
Dominique MAILLARD donne pouvoir à Guilaine LAUGERAY
Jean-François BULIARD donne pouvoir à Jean-Pierre RUAUT
Patrick OCZACHOWSKI donne pouvoir à Pierre GOUDIN
Eric TABARINO donne pouvoir à Bruno ALAMICHEL
Nicolas PELLETIER donne pouvoir à Serge MILOCHAU
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Ann GRÖNBORG donne pouvoir à Michael BLANCHET
Emmanuel MORIZET donne pouvoir à Laurent DAGUET
Philippe RENAUD donne pouvoir à Arnaud BREUIL
Christel CABURET donne pouvoir à Jean-Noël MARIE
Daniel MORIN donne pouvoir à Carine ROUX

Absents excusés :

Marie-José GOFFRON, Elisabeth LEVESQUE, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET, Bruno ESTAMPE, Xavier DESTOUCHES par délégation

Secrétaire de séance : ARMELLE THERON-CAPLAIN

Le Président,

REND COMPTE des décisions qu'il a eu à prendre depuis la dernière réunion en application des articles L5211-9 et L5211-10 du CGCT,

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

LISTE DES DELIBERATIONS :

23_01_01	Demande de retrait du SIREDOM de SITREVA Le conseil communautaire, EMET un avis favorable au retrait du SIREDOM de SITREVA selon les conditions énoncées dans le la délibération n°D-2022IX-70 du 20 décembre 2022 du comité syndical de SITREVA	Adoptée à l'unanimité
23_01_02	Désignation d'un représentant de la CC à la commission de suivi du site Legendre Delpierre à Auneau-Bleury-Saint Symphorien Le conseil communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote: ELIT Frédéric ROBIN en tant que représentant titulaire et Youssef AFOUADAS en tant que suppléant de la commission de suivi du site Legendre-Delpierre.	Adoptée à l'unanimité
22_12_03	Approbation du schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Eure-et-Loir 2023-2029 Le conseil communautaire, PROPOSE un amendement mineur au schéma dans les dispositions prescriptives en matière d'aires de terrains familiaux locatifs concernant la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île de France : maintien des 2 projets / 20 places caravanes sur le territoire intercommunal mais en distinguant 2 secteurs géographiques : Auneau et Epéron ; EMET un avis favorable sur l'ensemble des autres dispositions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Eure-et-Loir 2023-2029	Adoptée à l'unanimité
22_12_04	Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de BEVILLE-LE-COMTE Le conseil communautaire : APPROUVE la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Béville-le-Comte. AUTORISE le président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant, Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Béville-le-Comte et au siège de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France durant un mois, Une mention de cet affichage sera effectuée dans un journal du département, La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après : - la réception par le préfet d'Eure-et-Loir si celui-ci n'a notifié aucune correction à apporter au Plan Local d'Urbanisme ; dans le cas contraire, à compter de la date de prise en compte de ces corrections, - l'accomplissement des mesures de publicité	Adoptée à l'unanimité
22_12_05	Protocole d'échange de terrain avec Madame BUHOT à Béville, permettant la réalisation d'une voie de contournement Le conseil communautaire : AUTORISE le Président ou son représentant à signer le protocole d'offre d'échanges de fonds amiable avec Madame Maryvonne BUHOT et l'acte notarié correspondant, portant sur les parcelles : ZI-50p propriété de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France, représentant une superficie de 2.500 m², moyennant une valeur fixée à 1 750 € Et ZI-49p propriété de Madame Maryvonne BUHOT, représentant une superficie de 2.900 m², moyennant une valeur fixée à 2 250 € DIT qu'une soulte de 500 € sera versée au bénéfice de Madame Maryvonne BUHOT DIT que Madame Déborah LE CHEVALLIER, locataire de la parcelle objet du protocole d'échange, donne son accord sur les conditions de celui-ci, notamment le report du bail rural sur la nouvelle parcelle ; DIT que la communauté de communes prendra à sa charge les frais liés à l'acte d'échange et les frais d'intervention de la SAFER, ces derniers s'élevant à 640,40 € HT + 128,08 € de TVA	Adoptée à l'unanimité

23_01_07	Protocole d'accord portant sur l'acquisition de terrains à BEVILLE LE COMTE appartenant à Monsieur LANCELIN permettant la réalisation d'une voie de contournement Le conseil communautaire : AUTORISE le Président ou son représentant à signer le protocole et l'acte notarié correspondant portant sur l'acquisition de terrains appartenant à Monsieur Patrick LANCELIN cadastrés ZI-18p et ZI-19, représentant une superficie de 2.848 m², moyennant le prix de 3 560 € DIT qu'une indemnité d'éviction sera versée au locataire, Monsieur Marc LECOMTE d'un montant de 2 848 € ; DIT que la communauté de communes prendra à sa charge les frais liés à l'acte et les frais d'intervention de la SAFER, ces derniers s'élevant à 777,20 € HT + 155,44 € de TVA	Adoptée à l'unanimité
23_01_08	Convention d'occupation précaire sur une parcelle située sur la commune d'Ecrosnes Le conseil communautaire : AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d'occupation précaire concernant la parcelle cadastrée XT-20 p, située à Ecrosnes et représentant une superficie d'environ 2,64 ha avec Monsieur Frédéric COUSIN de la SCEA du Malteau, FIXE le montant de la redevance annuelle d'occupation à 100 €/ha, soit 264,03€.	Adoptée à l'unanimité
23_01_09	Acquisition par la Communauté de communes d'un terrain situé sur la commune de Saint-Piat en vue de réaliser un parking pour le centre de loisirs Le conseil communautaire : AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée AB-127, d'une superficie de 1.296 m² appartenant à la section de Grogneul, dont la gestion est assurée par la commune de Saint Piat conformément au code général des collectivités territoriales, au prix de 2 850 €. AUTORISE le Président à signer tous les documents liés à cette transaction	Adoptée à l'unanimité
23_01_10	Résiliation de la convention de portage avec l'EPFLI concernant la friche industrielle EGA à NOGENT LE ROI Le conseil communautaire : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document visant à mettre fin à la convention de portage signée le 8 juin 2021 avec l'EPFLI Cœur de France concernant la réhabilitation de la friche industrielle EGA à Nogent le Roi ; AUTORISE le Président à rembourser à l'EPFLI tous les frais liés à la convention de portage et notamment le diagnostic amiante, les études environnementales et de déconstruction	Adoptée à l'unanimité
23_01_11	Avenant à la convention de portage avec l'EPFLI concernant la zone d'activités de Levainville Le conseil communautaire : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document visant à proroger la convention de portage signée le 1er février 2019 avec l'EPFLI Cœur de France concernant la zone d'activité de Levainville ; AUTORISE le Président à rembourser à l'EPFLI les frais d'acquisition, de gestion et de portage liés à l'opération	Adoptée à la majorité : 57 voix POUR et 1 ABSTENTION (Cécile DAUZATS)
23_01_12	Gendarmerie de Hanches : protocole transactionnel avec AUXIFIP Le conseil communautaire : VALIDE les termes du protocole transactionnel avec la société AUXIFIP concernant la gendarmerie de Hanches AUTORISE le Président ou son représentant à signer le protocole transactionnel avec la société AUXIFIP et tout document y afférent	Adoptée à l'unanimité
23_01_13	Garanties d'emprunt – Commune de Nogent le Roi, quartier de la gare – SA Eure et loir Habitat – Accord définitif Le conseil communautaire : ACCORDE une garantie d'emprunt à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 357 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 134239 constitué de 5 Lignes du Prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 678 500 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.	Adoptée à l'unanimité

	ACCORDE la garantie de la collectivité pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, précise que la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt	
23_01_14	Garanties d'emprunt – Accord de principe - Commune d'Auneau Bleury Saint Symphorien, rue de Chartres et rue A. Briand - Habitat Eurélien Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DONNE un accord de principe à l'Office Public Habitat Eurélien pour la garantie le prêt décrit ci-dessus à hauteur de 50%	Adoptée à l'unanimité
23_01_15	Subvention DETR DSIL 2023 – Création d'un Equipement enfance-jeunesse à Gallardon Le conseil communautaire : APPROUVE le projet de création d'un équipement Enfance-jeunesse à Gallardon, et le plan de financement prévisionnel associé. SOLLICITE de l'Etat de pouvoir bénéficier d'une subvention de 225 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023, pour les opérations préalables et pour la partie « Sud-ouest » de cet ERP. SOLLICITE de l'Etat de pouvoir bénéficier d'une subvention de 225 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023, pour les opérations préalables et pour la partie « Sud-ouest » de cet ERP. AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier	Adoptée à l'unanimité
23_01_16	Subvention DETR DSIL 2023 – Création d'un Multi-accueil à Béville-le-Comte Le conseil communautaire : APPROUVE le projet de création d'un Multi-accueil à Béville-le-Comte, et le plan de financement prévisionnel associé. SOLLICITE de l'Etat de pouvoir bénéficier d'une subvention de 225 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023. SOLLICITE de l'Etat de pouvoir bénéficier d'une subvention de 225 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023. AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier	Adoptée à l'unanimité
23_01_17	Demande exceptionnelle - remise en service du captage d'eau potable de Soulaire. DETR 2023 « Interconnexion des réseaux d'eau potable ». Le conseil communautaire : APPROUVE le projet de remise en service du captage d'eau potable de Soulaire, et le plan de financement prévisionnel associé. SOLLICITE de l'Etat de pouvoir bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 36 720 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier	Adoptée à l'unanimité
23_01_18	Subvention DETR DSIL 2023 – Création d'un Multi-accueil à Nogent-le-Roi Le conseil communautaire : APPROUVE le projet de création d'un Multi-accueil à Nogent-le-Roi, et le plan de financement prévisionnel associé. SOLLICITE de l'Etat de pouvoir bénéficier d'une subvention de 166 600 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023. AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier	Adoptée à l'unanimité
23_01_19	Demandes de subvention – CD28 - Transition écologique et mobilités douces » - Schéma directeur de circulations douces Le Conseil Communautaire :	Adoptée à l'unanimité

	APPROUVE le projet de réalisation d'un Schéma directeur de circulations douces au niveau du territoire communautaire, et le plan de financement prévisionnel associé. SOLLICITE du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir de pouvoir bénéficier d'une subvention au taux maximum de 30 % au titre de la « Transition écologique et mobilités douces ». AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document concernant ce dossier	
23_01_20	Demande de subvention – AESN - Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées avec volet patrimonial et plan de zonage intégrant le pluvial Le conseil communautaire : DEMANDE à l'AESN (Loire-Bretagne et Seine-Normandie) une aide à hauteur de 80% pour le financement du schéma directeur d'assainissement incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le volet pluvial. AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ces dossiers	Adoptée à l'unanimité
23_01_21	Création d'un poste d'assistant de direction Le conseil communautaire : DECIDE de créer un poste d'assistant de direction à temps complet, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. DIT inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023	Adoptée à l'unanimité
23_01_22	Avenant au contrat d'assurance statutaire CNP/SOFAXIS Le conseil communautaire : VALIDE les nouvelles garanties suivantes : -Agents titulaires affiliés à la CNRACL au taux de 6,51% -Décès + Accident du travail, maladie professionnelle -Longue maladie, maladie de longue durée -Maternité, adoption -Maladie ordinaire avec franchise de 10 jours par arrêt -Taux de remboursement de 80% -Assiette de cotisation : TBI + NBI + 10%CP (<i>Traitement Brut Indiciaire + Nouvelle Bonification Indiciaire + 10% Charges Patronales</i>) AUTORISE le président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat d'assurance et tout document s'y rapportant	Adoptée à l'unanimité
23_01_23	Création d'un poste de gestionnaire RH Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité : DECIDE de créer un poste de gestionnaire RH à temps complet, au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. DIT inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023	Adoptée à l'unanimité
23_01_24	Création de postes d'agents saisonniers pour l'année scolaire 2022-2023 Le conseil communautaire : AUTORISE le Président à recruter en tant que de besoin des agents saisonniers dans les conditions fixées par la loi précitée, et dans le respect des besoins présentés pour l'année 2023. DIT inscrire les crédits nécessaires au budget 2023	Adoptée à l'unanimité
23_01_25	Création d'un poste d'assistant administratif pour le service eau et assainissement Le conseil communautaire : DECIDE de créer un poste d'assistant administratif à temps complet pour le service eau et assainissement, au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe. DIT inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2023	Adoptée à l'unanimité

Vu pour être affiché le 30 janvier 2023, conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,
Stéphane LEMOINE

